

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0773

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Avenue de Gadagne -Travaux complémentaires d'aménagement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les travaux réalisés de 1997 à 2001 dans l'avenue de Gadagne ont permis de créer le contournement ouest de Saint Genis Laval et d'assurer la desserte du lycée René Descartes.

Aujourd'hui, les travaux demandés par la municipalité et estimés à 1 760 000 € TTC permettraient de terminer l'aménagement de cette voie structurante.

Ce projet comporterait :

- avenue de Gadagne, section chemin du Putet-avenue Clémenceau (partie ancienne) :
 - la réalisation de pistes cyclables en enrobé et de trottoirs stabilisés,
 - le revêtement de chaussée,
 - l'aménagement d'îlots au carrefour Putet-Gadagne,
- avenue de Gadagne, section chemin du Putet-avenue Foch :
 - la construction d'un mur de clôture au droit de la propriété Piot,
 - la réalisation d'une piste cyclable en béton désactivé sur le trottoir "est",
- rue des Martyrs (voie perpendiculaire à l'avenue de Gadagne) :
 - l'élargissement à 12 mètres de part et d'autre de l'avenue de Gadagne comprenant une chaussée de 6 mètres, un stationnement longitudinal côté sud de 2 mètres, deux trottoirs de deux mètres,
 - la construction d'un mur de clôture au droit de la propriété Brouty,
 - l'acquisition et le rescindement de la propriété Fosco,
 - la réalisation de protections sonores pour les habitations soumises à des niveaux de bruit supérieurs à 60 DB (A) (adaptation des menuiseries, double vitrage) mesures 1er trimestre 2002.

Circuit décisionnel : Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements, le 8 juillet 2002 et du Bureau restreint du 2 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux complémentaires sur l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval pour un montant de 1 760 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains sur l'opération 0027 Saint Genis Laval boulevard urbain ouest pour un montant de 1 760 000 € réparti selon l'échéancier suivant : 162 000 € en 2002, 1 000 000 € en 2003 et 598 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,